

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES
DU JEUDI 19 FEVRIER 2008**

Sur convocation de Monsieur le Président de la République, Son Excellence Laurent GBAGBO, le Conseil ordinaire des Ministres s'est réuni ce jeudi 19 février 2009 au Palais de la Présidence de la République de 12 heures 30 minutes à 14 heures 00 minutes.

Il a été consacré à l'examen de plusieurs mesures générales et individuelles relatives d'une part à l'attribution de permis de recherches minières à la Société TAURIAN - Côte d'Ivoire et d'autre part à des nominations.

Au titre des mesures générales, sur présentation du Ministre des Mines et de l'Energie, le Conseil des Ministres a examiné trois projets de décrets portant attribution de trois permis d'exploration minière à la Société TAURIAN Manganèse et Ferro Alloy - CI SA.

Il est à rappeler que la Société TAURIAN est très active dans notre pays en matière de recherche minière depuis plusieurs années.

Les autorisations de recherche sollicitées portent sur le nickel, le manganèse et la bauxite, respectivement dans les localités de Ziemougoula et Ngolodje, dans le département d'Odienné et, dans les localités de Divo et de Lakota dans les départements du même nom.

L'investissement total nécessaire pour la réalisation des travaux en vue d'identifier les minéralisations, de circonscrire celles-ci, d'évaluer les gisements mis en évidence et de les développer, s'élèvent à 1 milliard 850 millions de FCFA.

Le Conseil des Ministres, compte tenu de la nécessité de valoriser les potentialités minières des zones concernées et après examen des arguments techniques, a donné son accord pour l'octroi des permis d'exploration minière et a soumis à la signature du Chef de l'Etat :

- un décret portant octroi d'un (1) permis de recherches minières à la Société TAURIAN Manganèse et Ferro Alloy CI SA à, Ngolodje, dans le département d'Odienné ;
- un décret portant octroi d'un (1) permis de recherches minières à la Société TAURIAN Manganèse et Ferro Alloy CI. SA à Ziemougoula, dans le département d'Odienné et ;
- un décret portant octroi d'un (1) permis de recherches minières à la Société TAURIAN Côte d'Ivoire SA dans les Départements de Divo et de Lakota

Par ailleurs, et pour éviter la confusion entre l'exploration et l'exploitation qui a parfois entouré les travaux de recherches minières chez certains de nos compatriotes, le Président de la République a encouragé le Ministère des Mines et de l'Energie à prendre les

précautions nécessaires pour informer et sensibiliser les populations des localités concernées.

Au chapitre des mesures individuelles, et au titre du Ministère des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le Conseil des Ministres a approuvé la nomination du Directeur de la Réglementation, des Affaires juridiques et du Contentieux.

Au titre du Ministère de l'Intégration Africaine, sur présentation du Ministre de l'Intégration Africaine, le Conseil des Ministres a donné son approbation pour la signature :

- Du décret portant nomination du Directeur des Organisations Communautaires et des Politiques macro-économiques ;
- Du décret portant nomination du Directeur des politiques communautaires de l'Aménagement du Territoire et des Infrastructures ;
- Du décret portant nomination du Directeur des politiques communautaires du Développement Durable.

Au titre du Ministère de la Communication, sur présentation du titulaire de ce Département, le Conseil des Ministres a approuvé la nomination d'une part, du Chef de Service de la Communication Publicitaire et d'une part du Secrétaire Permanent de la Commission Paritaire d'Attribution de la Carte d'Identité de Journaliste Professionnel de la Communication.

Pour clore la séance du Conseil des Ministres de ce jour, après avoir entendu un compte rendu du Ministre de la Santé relatif à la Grève des médecins déclenchée du 18 février jusqu'au 20 février, le Gouvernement rassure les populations de ce que les dispositions sont prises pour éviter la paralysie des services de soin.

Le Gouvernement rappelle que quoique autorisé par la loi, le déclenchement des grèves doit répondre aux procédures légales en vigueur.

Aussi, le Gouvernement appelle-t-il tous les travailleurs de l'Administration Publique nationale à leur sens du civisme et de la responsabilité qu'impose de surcroît la situation socio-économique actuelle du pays.

Beaucoup a été fait ces dernières années pour satisfaire les revendications des travailleurs, mais l'Etat ne saurait continuer d'accroître la masse salariale. C'est d'ailleurs et aussi pour cette raison que le Chef de l'Etat et le Gouvernement ont décidé de lutter contre les emplois fictifs dans l'administration publique.

Les contraintes sont nombreuses, et les défis sont cruciaux pour assurer la stabilité et relancer l'économie nationale. Les perspectives sont bonnes et la confiance renaît progressivement avec les partenaires internationaux

Pour terminer, au plan sportif et à l'échelle du continent, la Côte d'Ivoire s'apprête à accueillir le 22 février 2009, la première édition du Championnat d'Afrique des Nations de football. Ce qui constitue une marque de confiance et un honneur fait à notre pays.

Le Président de la République lance autour de cet événement majeur un appel à la mobilisation tout en souhaitant une bonne fête à toute la jeunesse africaine.

Amadou KONE
Ministre de l'Intégration Africaine
Porte -Parole du Gouvernement



Immeuble Front Lagunaire, Esc. A, 1^{er} étage, Plateau - 01 B.P. 12 243 Abidjan 01 - Tél. : (225) 20 31 28 28 - Fax : (225) 20 33 29 59
info@cicg.gouv.ci - www.gouv.ci